

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE					X	André COLLON	19/04/2016
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI			X				
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL					X	Hervé ODET	19/04/2016
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	10	0	1	0	2		

Légende : P (Présent) - A (Absent) - E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes :

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles GALINDO a été nommé secrétaire de séance

## AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (0) pour

## OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2016 n'ayant pas fait l'objet de remarque est adopté.

## ORDRE DU JOUR :

- **Délibération élaboration du projet de parc naturel régional de la Dombes**
- **Point sur les bornes incendie**
- **Compte-rendu réunion Thuri'Gones**
- **Questions diverses**

## DELIBERATION ELABORATION DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE LA DOMBES

Monsieur André COLLON, suite à la sollicitation du Président de région, informe le conseil qu'il faut délibérer sur la poursuite ou non de l'élaboration de la charte du projet de Parc Naturel Régional (PNR) de la Dombes.

M. André COLLON rappelle qu'une démarche pouvant aboutir à la création d'un PNR de la Dombes a été lancée depuis 2007. Après des ateliers de travail, débats et concertation, voyage d'études dans la Brenne... sous l'égide du conseil général, sous les présidences de Charles de la Verpillière puis Rachel Mazuir, pilotée dans un premier temps par Michel Voisin, député, puis par André Philippon, vice-président du conseil général, la région Rhône-Alpes (dont c'est la compétence) a fait réaliser les études d'opportunité et de faisabilité. Les conclusions ont été favorables à l'hypothèse d'un PNR.

Aussi, une association pour la création du PNR de la Dombes a été créée, avec trois collègues : collègue des élus (communes et communautés, département et région), collègue des acteurs socio-économiques (chambres consulaires, pisciculture, tourisme...) et acteurs associatifs (secteurs chasse, environnement, culture, tourisme...). A ce jour, 51 communes et 5 communautés de communes sont adhérentes. Si certains acteurs économiques n'ont pas souhaité adhérer, la filière piscicole et la filière touristique notamment sont présentes.

La démarche de PNR de la Dombes a reçu un avis favorable de la Fédération nationale des parcs et du Conseil National de Protection de la Nature, après la visite de leurs rapporteurs en Dombes fin 2014. Puis un avis favorable de l'Etat au printemps 2015.

Avant de lancer l'élaboration du projet, dénommée « Charte du parc », l'association a organisé trois forums en 2015, en avril, juillet et novembre, pour débattre en ateliers des enjeux, des attentes des acteurs, et pour avoir des témoignages de responsables d'autres parcs. Plus d'une centaine de participants à chaque fois. 2016 doit être l'année du lancement effectif de l'élaboration de la charte.

Il est rappelé aux conseillers que c'est sur la base de cette charte, de ce projet, que la commune décidera ou non – mais donc en connaissance de cause – d'adhérer au futur PNR de la Dombes.

Le président de la région, dans sa lettre datée du 4 février, sollicite notre avis entre la démarche du PNR de la Dombes, et, en alternative, un « programme sur mesure » avec des aides régionales.

Le PNR est un projet de territoire, pour une durée de douze ans, renouvelable, labellisé, afin de répondre à ses nombreux enjeux, tandis qu'un programme serait ciblé sur quelques actions, serait ponctuel (deux ou trois ans, voire cinq) et dont ni la finalité, ni les destinataires des aides, ni le volume de celles-ci ne sont précisés par ailleurs.

- Considérant les enjeux majeurs de la Dombes, territoire rural exceptionnel et menacé, et la nécessité de construire son avenir à long terme, et disposer des moyens pour cela ;
- considérant les difficultés structurelles actuelles de la Dombes, et notamment :
  - les pressions urbaines de la Métropole lyonnaise - le PARC NATUREL RÉGIONAL fixera la limite de son expansion - mais aussi des autres agglomérations périphériques de Villefranche-sur-Saône, de Macon, de Bourg-en-Bresse, ainsi que de la Plaine industrielle de l'Ain ;
  - les difficultés de la filière piscicole qui conduisent à la déprise d'étangs et donc aux déséquilibres du système, économique et écologique des étangs ;
  - les difficultés des éleveurs et des autres agriculteurs ;
  - la banalisation périurbaine de la Dombes et donc l'affaiblissement de son identité.
- considérant la fin programmée des contrats de développement durable avec la région Rhône-Alpes (CDDRA), et donc la fin des enveloppes financières pour le projet territorial.
- considérant que, en moyenne dans les parcs régionaux, pour un euro investi par le territoire, il y a un retour de financements de six euros (Europe, Etat, région...), et qu'il est de l'intérêt de la Dombes et de ses acteurs de pouvoir compter durablement sur des financements extérieurs ;

le Conseil Municipal, par **8** voix pour, **2** voix contre, **1** abstention, **1** vote blanc

- demande instamment au Président de la région Auvergne Rhône-Alpes de poursuivre et de soutenir la démarche d'élaboration du projet de PNR de la Dombes, seule à même de garantir l'avenir durable de la Dombes face à ses difficultés structurelles, aux menaces graves qui pèsent sur elle, et aux enjeux de la ruralité exceptionnelle de ce territoire façonné par les hommes au cours des siècles ;
- considère que la proposition d'un programme, non pérenne, et sans engagements (volume d'aide, objets, destinataires...) ne peut tenir lieu d'alternative crédible face aux enjeux durables de la Dombes,

- mandate le maire pour transmettre cette délibération au président de la région et participer à toutes actions favorables à la démarche de projet de PNR.

## **POINT SUR LES BORNES INCENDIES**

André Collon :

- explique que le syndicat des Eaux préconise de mettre sur chaque poteau d'incendie un rappel sur l'usage desdits poteaux, strictement réservé aux services de secours ;
- informe qu'un arrêté pris par la commune autorise à prélever de l'eau uniquement sur la borne MONECA située à la salle polyvalente en contrepartie d'une carte payante.

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2016**

Monsieur André COLLON, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

- présente à l'ensemble des conseillers la liste des subventions qui a été votée lors du Budget Primitif 2016 et dont la délibération du 22 mars comportait une erreur de rédaction ;
- demande à l'ensemble du conseil de se prononcer à nouveau sur le vote des subventions citées.

Après avoir entendu l'exposé de M. André COLLON, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les dites subventions inscrites au compte 6574 au BP 2016

## **QUESTIONS DIVERSES :**

André COLLON et Ghislaine BEAUME informent l'assemblée de leur participation, le 11 avril dernier, à une réunion avec l'Association Thuri'gones, en présence de la Présidente, de la Secrétaire et de la Trésorière.

Après discussion sur la problématique des comptes de l'association, deux éventualités sont étudiées :

- La prise en charge par la commune d'une heure de ménage par semaine.
- La réorganisation des NAP dès la rentrée de septembre 2016

Après un tour de table, l'ensemble des conseillers décide de réfléchir à une éventuelle réorganisation des NAP dès la rentrée de septembre 2016 ; ils émettent également le souhait que des manifestations soient organisées par Thuri'gônes et apportent le complément de revenu nécessaire.